



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Direction des Services Techniques
PLG/LD/EK
Mail : stm@ploemeur.net

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE**

ARRETE TEMPORAIRE 2023 DST 88

OBJET : PLOEMEUR JEUNESSE – les Foulées du Ter

Saint-Mathurin

Dimanche 25 juin 2023

Stationnement règlementé

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants et L.2215-4.

Vu le Code de la Voirie routière.

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.325-1 à L.325-3 L.325-6 à L.325-12 et R.325.12 à R.325-52 relatifs à la mise en fourrière des véhicules gênants.

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 417-10 II, 10 relatifs à tout stationnement et toute circulation à l'intérieur du périmètre de la manifestation et qui sont considérés comme gênants.

Vu la demande faite par Madame Jeannine GARGAM, représentant l'association Ploemeur Jeunesse – 20 Hent Er Douar Gwen - 56270 PLOEMEUR.

Considérant que le demandeur cité ci-dessus est chargé d'informer les riverains de la gêne occasionnée par cette manifestation.

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

ARRETE

Article 1 : à l'occasion de la course pédestre « Les foulées du Ter », organisée le dimanche 25 juin 2023, de 06h00 à 14h00, le stationnement de tous véhicules sera interdit selon les prescriptions suivantes :

- sur le parking de Kerbernès ;
- sur le parking du petit étang du Ter côté Saint-Mathurin en raison des zones « départ » et « arrivée » de la course.

Article 2 : par dérogation à l'article 1, le parking de Kerbernès sera réservé aux organisateurs.

Article 3 : la signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques municipaux.

Article 4 : la signalisation réglementaire mise en place sera entretenue par l'organisateur.

Article 5 : Le demandeur, Madame la Directrice générale des services, Madame la Commissaire centrale de police de Lorient, Madame la responsable du service de la Police municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le **19 JUIN 2023**

Claude ORVOINE
Adjoint au maire
aux espaces publics et
aux mobilités



Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex